



V2 - 06/09/24



Admission

Qualités requises

- Rigueur et précision
- Etre méthodique et organisé
- Autonomie

Démarches

- Contacter le service apprentissage/CAD
- Entretien individuel et personnalisé
- Aide à la recherche d'une entreprise d'accueil



Contenu de la formation

Enseignement professionnel

- UP1 : Étude et préparation d'une intervention
- UP2 : Réalisation d'un ouvrage courant (dont Prévention-Santé-Environnement)
- UP3 : Réalisation de travaux spécifiques
- Habilitation électrique BS
- Habilitation R408 travail en hauteur

Enseignement général

- UG1 : Français - Histoire-géographie - Enseignement moral et civique
- UG2 : Mathématiques - Sciences physiques et chimiques
- UG3 : Education physique et sportive
- UG4 : Anglais



Missions en entreprise

- Communiquer avec l'utilisateur et les intervenants
- Préparer et vérifier les matériels et les outillages
- Établir les éléments de la commande liée à son intervention
- Réceptionner et vérifier une livraison
- Équiper les appareils d'une installation thermique
- Façonner, poser et raccorder les réseaux et appareils
- Vérifier la conformité du travail réalisé
- Mettre en service et régler une installation thermique
- Réaliser une action de maintenance préventive et corrective



Objectifs de la formation

Être capable de :

- préparer, assembler, fixer et poser les éléments nécessaires à l'installation d'un équipement thermique et/ou dispositif de chauffage central
- réaliser des installations de chauffage central
- comprendre des plans, schémas, tracer le cheminement des tuyauteries, procéder à l'équipement, la pose des appareils et des raccords
- connaître la réglementation au gaz pour vérifier la conformité des installations



Validation de la formation

Cette formation est validée par le diplôme de **CAP Monteur en installations thermiques**, de niveau 3.



Type de contrat et conditions d'accès

Durée	2 ans
Validation blocs de compétences	Non
Equivalence	Formation diplômante de niveau 3.
Suite de parcours et débouchés	<p>Poursuite des études en 1 an avec une mention complémentaire (MC) ou en 2 ans en bac professionnel ou en brevet professionnel (BP).</p> <p>Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié chargé de l'installation, de l'entretien et de la réparation des systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation pour maisons individuelles, immeubles, commerces, bâtiments industriels ou bâtiments publics.</p> <p>https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38306/</p>
Délai d'accès	Délais liés à l'instruction et à la validation du dossier d'inscription.
Contact	service-apprentissagecad@cma-gers.fr
Méthodes mobilisées	Présentiel
Accessibilité aux personnes handicapées	Contactez le référent handicap : r.steyskal@cma-gers.fr
Modalités d'évaluation	Examen ponctuel ou contrôle en cours de formation
Prérequis	Aucun
Prérequis au contrat d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> - 15 ans et avoir terminé la classe de 3^{ème} - 16 à 29 ans révolus - Sans limite d'âge pour les travailleurs handicapés (RQTH) et pour les projets de création ou reprise d'entreprise
Prérequis au contrat de professionnalisation	<ul style="list-style-type: none"> - 16 à 25 ans révolus - A partir de 26 ans : <ul style="list-style-type: none"> o Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus o Bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active) o Bénéficiaires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH)
Unités accessibles par mobilisation du CPF ou financement individuel	Tous les salariés et demandeurs d'emploi de plus de 16 ans.
Tarif	<p>7500 € / an</p> <p>Prise en charge complète pour un contrat d'apprentissage Prise en charge partielle ou totale pour tout autre dispositif selon la situation et le statut du candidat : nous consulter</p>

Nom du certificateur : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Date d'enregistrement de la certification : 10/05/2018

